



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 8 septembre 2020]

Date de la convocation

2 septembre 2020

Date d'affichage

9 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

**Absents et représentés** : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

**Absents :**

**N° 123/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine SOUQUET*

**OBJET DE DELIBERATION : Acquisition de la parcelle et du bâtiment sis 6 rue François ARAGO appartenant à la SCI des Clergous**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'acquisition projetée s'inscrit dans le cadre de la création d'une Maison des Associations (aménagement de locaux existants).

Il s'agit donc d'acquérir la parcelle cadastrée section LY n°133, située 6 rue François Arago, d'une superficie de 2 445 m², et supportant un bâtiment (anciennement hall d'exposition des meubles DELMAS) libre de toute occupation, appartenant à la SCI des CLERGOUS, représentée par M. DELMAS.

Une consultation du Pôle d'évaluation domaniale a été réalisée en date du 05/05//2020, l'avis du Domaine en date du 28/07/2020, estime la valeur vénale de ce bien à 455 000 €, avec une marge d'appréciation de 10%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'acquisition de cette propriété pour un montant de 400 000,00 € (quatre cent mille euros, hors frais de notaire), correspondant au prix négocié avec le vendeur.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

**1 annexe**

**VOTE : 5 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section LY n°133 (2 445 m²) appartenant à la SCI des CLERGOUS, représentée par M. DELMAS (ou toute autre société s'y substituant) pour un montant de 400 000,00 € (quatre cent mille euros),

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à Maître Louis-Joseph BLINEAU – 45 rue Joseph Rigal – 81600 GAILLAC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire,

**PRECISE** que les crédits alloués à cette acquisition sont inscrits sur le budget principal de la Commune.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Patrice GAUSSERAND



Fait à Gaillac le 9 septembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20200908-123-2020-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2020  
Date de réception préfecture : 09/09/2020